

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°21 Congés,

n°21

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 401 du 30/04/1930

Date de publication
9 avril 1930

Date du numéro
30 avril 1930

TEXTE INTÉGRAL

le paragraphe de article 1 de la décision du 29 mars 1930 est modifié ainsi qu'il suit : Un congé administratif de sept mois, à passer en France et en Algérie, est accordé à M. Farines, président du Tribunal supérieur d'ap pel, qui comptera au 8 juin prochain 38 mois de séjour, tant à la Guadeloupe qu'à la Côte française des Somalis,